

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : MAROQUINIER**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

<p><b>CODE : 53 11 00 U22 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION :</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du XX YYYYYY,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# **EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : MAROQUINIER**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'intégrer les compétences relatives aux fonctions décrites dans le profil professionnel du maroquinier à travers la présentation d'un projet personnel, d'un travail écrit et sa défense, dans le respect des dispositions établies dans le dossier pédagogique et conformément aux consignes de l'établissement.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet

### **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*en tenant compte des contraintes matérielles, techniques et temporelles,*

*dans le respect de la législation, des règles d'hygiène, de sécurité et des règles environnementales,*

*dans le respect des consignes données,*

- ◆ de présenter un projet personnel de création, abouti, dans le domaine de la maroquinerie ;
- ◆ de rédiger un dossier d'accompagnement descriptif et explicatif ;
- ◆ d'argumenter ses choix techniques et esthétiques ;
- ◆ de présenter et de défendre oralement son projet, selon les critères fixés par le Conseil des études.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, conceptions, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;

- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

#### **4. PROGRAMME**

##### **4.1. Programme pour l'étudiant**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de participer aux séances préparatoires ;
- ◆ de s'informer sur les modes d'organisation de l'épreuve proprement dite ;

*en tenant compte des contraintes matérielles, techniques et temporelles,*

*dans le respect de la législation, des règles d'hygiène, de sécurité et des règles environnementales*

*dans le respect des consignes,*

- ◆ de présenter un projet personnel de création, abouti, dans le domaine de la maroquinerie. Ce projet, évolutif, comprendra maquettes/prototypes et essais en cuir ;
- ◆ de rédiger un dossier explicatif du projet ; ce dossier devra contenir sources d'inspirations, démarches créatives, planche thématique comportant la gamme couleurs et la gamme matières, et les documents techniques: fiche technique, gamme de montage, gabarits ;
- ◆ d'argumenter ses choix techniques et esthétiques ;
- ◆ de présenter et de défendre oralement le projet.

##### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le chargé de cours, *au travers de séances collectives ou individuelles* :

- ◆ établit un cadre précis de consignes pour la réalisation du travail écrit ;
- ◆ communique aux étudiants les critères du seuil de réussite et du degré de maîtrise ;
- ◆ guide l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail d'épreuve intégrée ;
- ◆ avalise le projet de travail ;
- ◆ assure le suivi de l'étudiant pour favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'autoévaluation ;
- ◆ favorise un positionnement professionnel spécifique ;
- ◆ vérifie l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes relatives au projet ;
- ◆ réoriente le travail en cas de besoin.

#### **5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

#### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Code U

7.1. Etudiant : 40 périodes

Z

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section «Maroquinier»	CT	I	15
Epreuve intégrée de la section «Maroquinier »	CT	I	5
Total des périodes			<b>20</b>